



## Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 11 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le onze du mois de Décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le trois Décembre deux mil quatorze.

**Présent(s) :** LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; JEDRECIK Joëlle ; MACÉ Marie-Stéphane ; CREIGNOU Louis ; JEUSSELIN André ; VIRET Nadia ; JEUSSELIN Noël-Alexis.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procuration :** Mme Christèle PATREL donne pouvoir à Mr Jean-Louis LAGRÉE ;  
Mr Cédric BOURACHAUD donne pouvoir à Mr Pierre BERHAULT.

**Absent(s) excusé(s) :** Néant

**Le secrétariat a été assuré par :** Madame Chantal CHEFTEL

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2014 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

### **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat des Eaux du Chesné.**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'exercice 2013, dressé par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné, est porté à la connaissance de l'Assemblée.

Au cours de l'exercice 2013, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné qui dessert 11 600 habitants environ, a vu une diminution de 0.66% de son nombre d'abonnés par rapport à l'année 2012. Le volume d'eau mis en distribution a augmenté de 1.31 % tandis que le total vendu aux abonnés a progressé de 5.47 %.

Ainsi, la consommation moyenne par abonné est passée de 107 m3 en 2012 à 114 m3.

Le rendement du réseau après s'être dégradé entre 2011 et 2012, s'est légèrement amélioré en passant de 74.4 % à 77.3 %.

Le contrôle officiel ainsi que celui de l'exploitant ont révélé une eau de très bonne qualité microbiologique et physico-chimique, puisqu' aucune non-conformité n'a été révélée sur l'ensemble de l'année 2013.

### **0211122014 : Revalorisation de la surtaxe d'assainissement pour l'exercice 2015.**

En prévision du budget 2015, il est proposé de revaloriser la redevance d'assainissement pour ce futur exercice. Pour mémoire, une augmentation de 3 % avait été décidée pour l'année 2014.

Le récapitulatif des résultats financiers des exercices antérieurs ainsi que les revalorisations décidées les années passées, sont présentées à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à une revalorisation de 3% pour l'exercice 2015, ce qui conduit aux tarifs suivants :

- part fixe .....11.537 € au lieu de 11.201 €.  
- le M3. ....0.849 € au lieu de 0.824 €.

### **0311122014 : Signalétique des entrées d'agglomération en Gallo.**

A l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur CORDONNIER Président de La Granjagoul et Monsieur LANGLOIS membre de cette Association mais également auteur de nombreux ouvrages sur le Pays Gallo, interviennent dans le cadre de la promotion de la langue Gallo.

Compte tenu de la situation géographique de la Commune placée sur l'un des axes pénétrant de la Bretagne, mais avant tout du Pays Gallo, la mise en place d'une double signalétique des entrées d'agglomération en Gallo est proposée sous le Nom de **Biaocè**.

Une manifestation pourrait être proposée par l'Association au mois d'Avril 2015 pour concrétiser cette action.

A l'issue d'un vote à mains levées, le Conseil Municipal s'avère favorable à ce projet par 14 voix pour, dont deux pouvoirs, et une abstention.

**0411122014 : Avenant n° 4 au contrat n° 1214698.3 de la SEDE.**

Dans le cadre de la mission de suivi et d'auto-surveillance des boues de la station d'épuration, un 4<sup>ème</sup> avenant au contrat initial est proposé afin de couvrir la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**0511122014 : Mission d'assistance à Maître d'Ouvrage pour la délégation de l'exploitation du service public par affermage des services d'assainissement des eaux usées.**

Monsieur le Maire rappelle que la délégation de l'exploitation du service public par affermage des services d'assainissement des eaux usées qui avait été confiée à La Nantaises des Eaux Services pour une durée de 10 ans, s'achèvera le 31 décembre 2015.

Par conséquent, la Commune va donc devoir engager dans les mois à venir une consultation pour la délégation de ce service public. S'agissant d'une démarche complexe, la Commune doit se faire assister dans cette démarche et notamment dans :

- ⇒ 1°- l'accompagnement pour la définition des contours géographiques et fonctionnels, ainsi que le recensement du patrimoine.
- ⇒ 2°- la définition des besoins et l'accompagnement dans les choix d'un nouveau mode de gestion.
- ⇒ 3°- l'accompagnement dans la mise en route de ce choix et suivi durant 2 ans de ce nouveau service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, pour une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la délégation de l'exploitation du service public par affermage des services d'assainissement des eaux usées.

- autorise Monsieur le Maire à consulter les Cabinets suivants :

- Cabinet BOURGOIS de Betton (35).
- Sogeti Ingénierie d'Alençon (61).
- SCDDUC d'Avranches (50).

- demande que la Commune puisse être assistée dans cette démarche par le Conseil Général d'Ille et Vilaine dans le cadre de la mission « assistance conseil de gestion » qui lui a été confiée.

**0611122014 : Remplacement de la tondeuse à gazon auto-tractée.**

L'actuelle tondeuse de marque Kawasaki âgée d'une dizaine d'années, s'avère être hors d'usage. Il est donc proposé de remplacer ce matériel par un modèle équivalent de marque HONDA proposé au prix de 1 351.50 € t.t.c. par l'Entreprise BOUVET MOTOCULTURE de Javené.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette acquisition qui sera budgétisée sur l'exercice 2015 en section d'investissement.

**0711122014 : Travaux d'électricité sur les bâtiments communaux.**

Suite à la vérification des installations électriques des différents bâtiments communaux, mais également du changement de branchement ERDF de la salle polyvalente, des travaux s'imposent pour le maintien de la conformité du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis proposés par la SARL Fougères Maintenance Interventions pour des montants respectifs de 3 394.13 € t.t.c. (devis 140234) et 1 197,84 t.t.c. (devis 140236), formant un total de 4 591.97 € t.t.c. qui sera réglé sur la section d'investissement du budget.

**0811122014 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le fonctionnement des T.A.P.**

A la date du 30 Septembre 2014, les factures qui ont été acquittées par la Coopérative de l'École René Guy CADOU pour l'acquisition des fournitures et petits matériels nécessaires aux T.A.P. au niveau de la 2<sup>ème</sup> période s'élèvent à un total de 384.94 € t.t.c.

Il est rappelé que deux subventions exceptionnelles ont déjà été octroyées par la Commune, soit 500 € le 24 Juin et 1 648.49 € le 30 Septembre 2014 pour ce même motif.

Considérant que l'organisation des T.A.P. relève directement de la responsabilité de la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide complémentaire de 384.94 € à la Coopérative Scolaire.

**0911122014 : Règlement à l'Étude BASLÉ-VERRIEZ des frais d'acquisition du terrain pour l'extension du cimetière communal.**

Maître VERRIEZ Notaire associée à Fougères, vient d'adresser à la Mairie le décompte définitif relatif à la rédaction de l'acte ainsi qu'aux frais de publication de l'acte de dépôt d'ordonnance d'expropriation au profit de la Commune, du terrain sur lequel a été réalisée l'extension du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 531.15 € t.t.c. au bénéfice de l'Étude BASLÉ-VERRIEZ.

**1011122014 : Amélioration de la sécurité routière allée des lilas - demande de subvention au titre des amendes de police.**

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit des amendes de police est partagé proportionnellement au nombre des contraventions de la police de la circulation dressées sur le territoire respectif des Communes.

Il précise également que les sommes allouées ne peuvent être affectées qu'à des travaux d'aménagement de voirie, de carrefours, d'installation de signaux lumineux et signalisation horizontale, ou enfin de travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la *réalisation d'aménagements destinés à sécuriser la circulation allée des Lilas assurant la liaison entre la Route Départementale n° 17 et la Route Nationale 1, à proximité de l'école publique René Guy CADOU pour un montant de travaux estimé à 4 590.00 € h.t.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour l'opération susvisée.
- d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget 2015 à l'article 1323

« Subvention du Département ».

### **111122014 : Division de la propriété de l'ancien logement de fonction réhabilité en bibliothèque communautaire.**

L'ancien logement de fonction de l'école publique ayant été réhabilité en bibliothèque communautaire pour sa partie située au rez de chaussée, et en local communal pour l'unique étage, il est apparu indispensable de séparer les assiettes foncières.

Un document de modification du parcellaire cadastral a par conséquent été rédigé afin de créer des parcelles correspondant à l'assiette de la construction, parcelles sur lesquelles un état descriptif de division en volumes a été établi. Celui-ci a pour objet la création de 4 lots en volume qui sont présentés à l'assemblée.

Ainsi, le surfond, l'étage, la terrasse et la moitié des combles perdus restent propriétés de la Commune. La seconde moitié des combles perdus et le rez de chaussée forment quant à eux la propriété de Fougères Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de division qui vient de lui être exposé, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **Réduction à titre d'essai, de l'éclairage de la piste cyclable.**

Sur la longueur de la piste cyclable, l'éclairage public est doté de deux lanternes, l'une étant dirigée vers la RN 12 et la seconde sur la piste.

Une économie substantielle serait susceptible d'être réalisée en supprimant l'éclairage des lanterneaux au-dessus de la piste.

Un essai va donc être réalisé sur une période donnée.

### **Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes.**

Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes est programmé sous la forme d'une élection, pour le samedi 24 janvier 2015 de 10 h 00 à 13 h 00.

Un encart de deux pages sera diffusé dans le prochain bulletin municipal afin d'expliquer le fonctionnement d'un CMJ et son rôle dans la Commune.

### **Invasion de ragondins signalée au niveau du ruisseau « le rouyon ».**

Une action doit être envisagée afin d'éradiquer l'invasion de ragondins qui est signalée au niveau du ruisseau du Rouyon, à proximité de la RN 12.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la réunion close à 22 h 15.

**Jean-Louis LAGRÉE**

**Stéphane IDLAS**

**Chantal CHEFTEL**

**Pierre-Yves JOUAULT**

**Brigitte BROSSAULT**

**Jeannine PERDRIEL**

**Pierre BERHAULT**

**Joëlle JEDRECIK**

**Cédric BOURACHAUD**  
*donne pouvoir à P. BERHAULT*

**Marie-Stéphane MACÉ**

**Louis CREIGNOU**

**Christèle PATREL**  
*donne pouvoir à J-L. LAGRÉE*

**André JEUSSELIN**

**Nadia VIRET**

**Noël-Alexis JEUSSELIN**